

Vœu relatif à la démarche d'évaluation des impacts des mesures budgétaires 2025

**Vœu déposé par M. Damien MARTINEAU,
Rapporteur général du Budget,
au nom du Bureau du CESER**

■ **Session du 18/03/2025**

Entendues les interventions de Mme Marie-Agnès MANDIN (CPME), M. Yvic KERGROAC'H (CGT), Mme Fanny REYRE-MENARD (CMAR), M. Vincent CUNAUD (MEDEF), Mme Sophie DESCARPENTRIES (au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPPIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)), MM. Hubert LARDEUX (CGT-FO), Jean BRUNACCI (Solidaires), Jean-Pierre BLAIN (APF France Handicap), Eric GIRARDEAU (U2P), Jonathan SEMELIN (CFDT), Marc MARHADOUR (UDES), Mme Géraldine PAPIN-BEALU (CCIR), M. Jérôme HANARTE (CFE-CGC),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

98 votants : adopté par 92 pour, 5 contre, 1 abstention.



Considérant que lors de sa session du 19 décembre 2024, le Conseil régional des Pays de la Loire a adopté un amendement au Rapport général du Budget Primitif (BP) 2025 visant à engager une évaluation et un suivi des impacts des décisions budgétaires du BP 2025 ;

Considérant que l'amendement adopté dispose que :

« Consciente de la difficulté que pourraient entraîner les décisions du plan d'économies régional, la Région engagera un travail d'évaluation précis de l'impact des suppressions des subventions de fonctionnement à tous les acteurs et structures concernées, dans tous les domaines d'intervention de la Région et notamment les secteurs social, sportif et culturel.

Cette évaluation se penchera par exemple sur les conséquences en termes d'emploi et de structuration des filières, sur l'activité des structures, la situation des modèles économiques ou encore sur les opportunités de subventions complémentaires publiques et privées disponibles. La Région présentera ces travaux aux conseillers régionaux lors de points d'étapes pendant les commissions sectorielles dédiées avant les sessions plénières ou les commissions permanentes, soit lors d'une réunion ad hoc d'un comité de suivi, composé par les services et des représentants de chaque groupe politique. »

Considérant qu'au titre des missions qui lui sont reconnues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER a pour vocation d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Considérant que l'évaluation et le suivi des politiques publiques constituent une étape essentielle permettant non seulement de mesurer les effets des décisions prises, mais aussi d'assurer leur cohérence avec les défis fixés par la Région et les besoins des territoires, d'anticiper les modifications éventuelles nécessaires et de garantir une meilleure efficacité de l'action publique.

Au regard de ces considérations, le CESER émet le vœu suivant :

Dans le prolongement de son avis sur le Budget Primitif 2025, le CESER Pays de la Loire réaffirme l'importance de permettre à chacune et chacun de mieux mesurer les impacts qui se dessinent pour notre territoire et ses habitantes et habitants au regard des choix budgétaires réalisés.

En conséquence, et dans son rôle d'assemblée consultative reposant sur une composition plurielle représentative de la diversité de la société civile organisée ligérienne, le CESER entend à travers ce vœu :

- 1. Être associé et consulté sur la définition de la méthodologie d'évaluation mise en place**, afin qu'il puisse en apprécier les contours et proposer, le cas échéant, des ajustements permettant un suivi efficace et objectif ;
- 2. Contribuer à la démarche de suivi-évaluation de l'ensemble des impacts des décisions budgétaires du Budget Primitif 2025**, en identifiant des indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs, et à l'analyse des effets des mesures adoptées sur les politiques publiques ;
- 3. Pouvoir engager des échanges réguliers avec l'élu en charge du suivi-évaluation ainsi qu'avec les services régionaux et intégrer le comité de suivi le cas échéant**, afin de partager ses observations et recommandations tout au long du processus ;
- 4. Demander à l'exécutif régional de lancer cette évaluation dans la perspective des orientations budgétaires 2026.**

Interventions des organisations

CPME

Si la CPME a choisi de voter ce vœu présenté par le CESER, ce n'est pas pour contrer les choix faits par la majorité régionale ni les juger. Nous n'avons pas été choisis par notre syndicat patronal régional pour représenter un contre-pouvoir ni pour donner des leçons aux conseillers régionaux.

Par contre, notre rôle est bien d'étudier les décisions prises par la Région, de les évaluer et d'apporter des préconisations ou des avis.

Nous sommes donc totalement dans notre rôle de conseillers CESER quand nous émettons le vœu d'être associés dans le suivi et les évaluations des décisions budgétaires.

Nous sommes dans une période où la légitimité des CESER fait la une de l'actualité, et bien nous montrons par ce vœu que nous souhaitons travailler en bonne intelligence avec les élus de notre Région et apporter notre expertise et surtout permettre la remontée d'informations des territoires et de ses acteurs qui sont représentés dans notre conseil économique social et environnemental.

LA CPME considère que ce vœu est une suite logique de l'avis budgétaire que nous avons voté le 17 décembre 2024.

Nous tenons à remercier le travail de Damien, Maxence, mais également de tous les conseillers présents au groupe d'appui budget. C'est un plaisir de travailler et réfléchir ensemble.

La CPME votera le vœu.

CGT

La CGT remercie Damien et Maxence pour ce vœu.

Il nous apparaît d'autant plus nécessaire au vu de l'absence de décision modificative. Nous contestons fortement la loi de Finances qui a été adoptée, elle est injuste socialement et économiquement contre-productive. Toutefois son adoption a levé un certain nombre d'incertitudes. Elle a ainsi amoindri les coupes budgétaires auxquelles sont soumises les plus grosses collectivités locales dont la Région. Elle a également ouvert à cette dernière de lever le versement mobilité. Cette contribution pourrait apporter 40 à 50 M€ pour financer le transport collectif et faciliter le déplacement des salariés vers leur lieu de travail.

La Région aurait pu se saisir de cette opportunité pour diminuer un peu les conséquences des coupes budgétaires votées en décembre dans le contexte électrique que nous connaissons.

Nous y reviendrons lors des prochaines sessions budgétaires, et notamment lors de l'adoption du CFU en juin, mais le refus dogmatique de lever le versement mobilité, tout comme l'absence de revoyure du budget, renforcent l'urgence d'une évaluation sur la durée des conséquences des économies pour les acteurs régionaux. Cela concerne en particulier les structures concernées par les suppressions des subventions de fonctionnement, comme prévu dans le texte que s'est voté la Région, mais pas uniquement.

Cette évaluation est d'autant plus nécessaire et urgente que les conséquences se font déjà sentir. Nous ne pourrions pas toutes les citer, nous nous contenterons d'évoquer les licenciements prévus au CIDFF de la Loire-Atlantique, les subventions coupées à des associations de solidarité telles Congo futur en Vendée, la fermeture de l'espace du Fonds régional d'arts contemporain à Nantes, ou la réduction de la voilure du festival Reflets du cinéma en Mayenne. Ce sont des actions pour la défense des droits des femmes, la

solidarité internationale, la culture pour tous et toutes et notamment les plus jeunes, donc globalement des actions favorisant le développement social et l'égalité des territoires, qui en pâtissent. Ceci alors qu'il s'agit de compétences de la Région précisées formellement par le CGCT.

Le vœu ne s'exprime pas sur l'absence de DM, nous le regrettons. Mais il permet de rappeler la Région à ses propres engagements, tout en soulignant le rôle que le CESER peut jouer dans la construction de cette évaluation.

Au-delà de l'amendement que s'est voté la Région et qui se limite aux conséquences de l'arrêt des subventions de fonctionnement, le CESER appelle à une évaluation des impacts de l'ensemble des mesures budgétaires, ce que nous appuyons. Au-delà du soutien aux acteurs associatifs, le gel ou l'annulation d'opérations au bénéfice du développement social, économique et écologique du territoire touche directement la population ligérienne.

Prenant le vœu comme une première étape de l'expression du CESER sur les conséquences des coupes budgétaires de décembre, la CGT le votera.

Chambre de Métier et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CMAR)

Le budget adopté par le conseil régional en décembre dernier a été marqué par la baisse marquée d'un certain nombre de financements et la réorientation des politiques régionales vers un soutien aux investissements. Le plan régional pour l'artisanat le PRA ainsi que le PRMA le plan régional pour les métiers d'art ont ainsi vu leur montant nettement revu à la baisse. Ceci a des conséquences sur les stratégies et le déploiement de l'accompagnement des entreprises artisanales par la Chambre des Métiers et de l'artisanat. Depuis 2012, date de la 1ère convention cadre avec la région, les résultats et l'effet levier de l'accompagnement porté par la CMAR, auprès des entreprises artisanales et des métiers d'art, avec l'appui du Conseil Régional, n'est plus à démontrer avec plus de 1 500 entreprises accompagnées chaque année au travers des différents dispositifs mise en œuvre.

Or, dans un contexte économique complexe, voire difficile pour bon nombre d'entreprises artisanales, ces dernières ne peuvent se permettre d'être attentistes, elles doivent continuer à investir, former, recruter, créer, ou se développer, en un mot se donner les moyens de construire leur avenir. Il est plus nécessaire que jamais de les accompagner :

La CMAR est là pleinement engagée pour être présente aux côtés des artisans aujourd'hui et demain comme elle l'a fait hier. Mais elle est conduite à recalibrer ses actions en fonction des moyens qui lui sont alloués.

Il paraît donc essentiel que l'étude des impacts tels que prévue par l'amendement cité dans le vœu du CESER, apporte une attention particulière aux entreprises artisanales, qui forment un tissu économique de proximité, proposant services et des produits, essentiels à la vie des territoires, dans un contexte économique peu porteur.

Un focus particulier devra être fait sur les métiers d'art constitués en très petites entreprises souvent unipersonnelles touchées par le repli particulièrement marqué de la ligne budgétaire régionale qui leur était dédiée et qui faisait jusqu'alors l'objet d'une convention spécifique le plan régional des métiers d'art désormais intégrée dans le plan régional pour l'artisanat le PRA.

La CMAR remercie le rapporteur Damien Martineau ainsi que le groupe d'appui pour la rédaction de ce vœu qu'elle votera.

MEDEF

L'évaluation des politiques publiques est un principe essentiel que nous soutenons pleinement. Elle est essentielle pour garantir une gestion efficace et responsable des finances publiques. Elle ne doit pas se limiter à une analyse ponctuelle, mais s'inscrire dans une démarche globale visant à objectiver l'impact des décisions prises et à améliorer en continu l'action publique.

Dans cet esprit, nous considérons qu'il est fondamental que l'évaluation prenne en compte non seulement les effets des choix budgétaires récents, mais aussi la capacité des politiques publiques à répondre aux besoins du territoire de manière efficiente et durable, ses investissements inclus.

Le CESER, en tant qu'assemblée consultative représentative de la société civile, a toute légitimité pour être associé à cette démarche d'évaluation. Son rôle d'éclairage et d'analyse prospective apporte une réelle valeur ajoutée en identifiant des leviers d'optimisation et d'adaptation aux priorités régionales. L'intégration de cette évaluation dans la préparation des orientations budgétaires 2026 est une opportunité pour inscrire cette réflexion dans le temps long et assurer une allocation des ressources cohérente avec les priorités régionales.

Nous soutenons donc cette démarche dès lors qu'elle s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources et d'adaptation aux priorités régionales, en veillant à ce que chaque euro dépensé soit un euro utile pour l'économie et l'emploi en Pays de la Loire.

Organisations FNE, GRAINE, LPO et URCPPIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)

Le Groupe Environnement remercie déjà ici le rapporteur au Budget (et le groupe d'appui à ses côtés) et le Bureau du CESER pour cette proposition de vœu.

Nous avons été plus qu'étonnés sur cette session de mars de ne pas avoir la moindre Décision Modificative budgétaire à étudier. Entre la session de décembre et aujourd'hui de nombreux éléments de contexte et de mise en œuvre des décisions budgétaires du Conseil Régional ont changé. Les alertes de toutes parts, comme celles présentes dans l'avis budgétaire du CESER, qui avait amené de nombreuses prises de parole en décembre, appellent à une grande vigilance sur la situation de notre région. Nous imaginions donc, peut-être un peu naïvement, que le Conseil Régional s'empresserait de mettre en place « l'évaluation précise de l'impact des suppressions des subventions de fonctionnement à tous les acteurs et structures concernées, dans tous les domaines d'intervention de la Région et notamment les secteurs social, sportif et culturel » stipulée dans l'amendement voté en session.

Nous regrettons donc qu'il n'en soit rien à ce jour et appuyons la demande du CESER d'être associé de près à ces travaux de mesure d'impact à engager au plus vite maintenant.

En effet, notre (pré)vision sur les effets suite aux orientations budgétaires de décembre pouvait alors sembler pessimiste. Pourtant elle ne l'était pas tant que ça. Depuis février des effets sur les structures dans de nombreux domaines sont perceptibles voire déjà à l'œuvre (licenciements, réduction des activités pourtant nécessaires pour notre société ligérienne, effets en cascade sur les financements ...). Car les décisions du Conseil Régional génèrent des impacts également auprès de partenaires co-financeurs ce qui amplifie les effets négatifs des décisions

Ainsi, nous souhaitons rappeler ici qu'en ces périodes d'attention budgétaire, il est plus que jamais nécessaire de prioriser les interventions financières dont les effets se cumulent. Quelques exemples : intervenir sur l'élevage en favorisant l'herbe et les haies pour préserver le cycle de l'eau et le stockage

carbone, intervenir sur les modalités de déplacement pour favoriser l'emploi et le développement économique, intervenir sur les logements et les quartiers pour un mieux être de tous et toutes, œuvrer pour des filières industrielles réutilisant la matière pour développer une richesse à partager sans davantage dépendre de ressources lointaines, impliquer les citoyens et citoyennes dans la préservation de la Biodiversité avec des dispositifs type PDL Grandeur Nature, ... Bref construire cette résilience à long terme.

Nous voulons redire ici que nous avons besoin de cap et de constance dans l'action, tous et toutes : acteurs économiques, associatifs, collectivités ... notre société a besoin de voir plus loin pour converger vers un projet global qui prépare l'avenir. Nos associations, nos organisations, travaillent à cette convergence nécessaire à l'action collective par l'intermédiation permise par de nombreuses actions mises en suspens suite aux décisions budgétaires du Conseil Régional.

Dans ce contexte, l'évaluation et l'accompagnement des acteurs et actrices constituent un indispensable par rapport aux enjeux de notre territoire, aux ambitions affichées par le Conseil Régional et aux actions réellement portées avec effets immédiats. Les résultats obtenus dans le cadre de cette démarche pourraient aider à réorienter les décisions budgétaires ou à les accompagner, par exemple dans les réflexions sur du mixte financement publics-privés. Éclairer par ces mesures d'impact, les prochains éléments budgétaires en 2025, telle une DM en juin, les OB en octobre et le BP en décembre, nous apparaît comme un devoir de responsabilité du Conseil Régional, appuyé du CESER, vis à vis des ligériens et ligériennes qui font vivre notre territoire. Vous l'aurez compris, le Groupe Environnement votera le vœu et prendra sa part dans les travaux d'évaluation à venir.

CGT Force Ouvrière.

En l'absence de décision modificative du budget 2025, le bureau du CESER présente à notre assemblée plénière un projet de vœu adressé à l'exécutif régional concernant l'analyse des conséquences du plan de réduction des dépenses 2025 de 80 millions d'euros pour l'essentiel en fonctionnement.

L'élaboration de budgets contraints a conduit les exécutifs locaux et ce, quel que soient leurs orientations politiques, à faire des choix dont les conséquences sont parfois facilement identifiables. Ainsi les conseils départementaux de Maine et Loire et de Mayenne ont reporté la décision de construire un nouveau collège public, respectivement à Beaupréau et à Laval. Le conseil départemental de Loire Atlantique, lui, repousse la reconstruction du collège du Loroux Bottereau.

Madame la vice-présidente du conseil régional en charge de la culture vient de répondre à la lettre ouverte de 17 associations du Maine et Loire inquiètes des conséquences liées aux coupes budgétaires (CO du 17 mars) que « La région a toujours indiqué que son plan d'économies ne ciblait pas la culture, mais que la culture et le sport y prenaient leur part à hauteur de 10% ».

En promulguant la loi de finances présentée par son gouvernement le premier ministre Bayrou a atténué à la marge la contribution demandée aux collectivités locales du gouvernement Barnier tout en accentuant globalement le plan de rigueur initial et en initiant un « conclave » entre les organisations syndicales de salariés et du patronat sur le dossier des retraites avec pour objectif de « rétablir l'équilibre financier de notre système de retraites à un horizon proche ».

Le 27 février dernier, notre confédération a décidé de ne pas participer à cette « mascarade » où l'on voulait nous associer pour nous faire dire que « la seule solution, c'est d'allonger la durée de travail pour les salariés dans ce pays ». Le premier ministre vient de confirmer ce dimanche sur « France Inter » notre analyse des objectifs poursuivis.

Le groupe d'appui budget puis le bureau du CESER ont longuement débattu du contenu de ce vœu et ont acté que l'objectif ne pouvait être « d'infléchir » la politique budgétaire régionale mais d'être en mesure d'analyser les impacts des décisions budgétaires.

Il n'en demeure pas moins que demander à « être associé et consulté sur la définition de la méthodologie d'évaluation mise en place » voire « être intégré à un éventuel comité de suivi » nous conduirait à être partie prenante de la mise en œuvre de décisions budgétaires qui relèvent de choix politiques dont nous voulons rester indépendants.

En conséquence, notre délégation ne votera pas ce vœu.

Merci de votre attention.

Solidaires

Monsieur Dejoie vient de nous indiquer quelques « correctifs » budgétaires liés à l'impact de la Loi de finances adoptée par le gouvernement Bayrou en février 2025, grâce au recours une nouvelle fois au 49-3.

Nous aurions espéré qu'une décision modificative relative au BP 2025 soit induite par les conséquences de cette loi de finances moins lourdes qu'initialement prévues.

Or, il n'en est rien, ce que nous déplorons ! Vous persistez et vous signez !

Les correctifs que vous exposez donnent, in fine, raison à l'avis du CESER qui demandait à ce que la majorité régionale attende l'adoption de la loi de finances du nouveau gouvernement après la chute de celui de Michel Barnier, afin d'intégrer les impacts définitifs de cette loi de finances au BP.

L'union syndicale SOLIDAIRES, lors de cette session plénière du 17 décembre 2024, s'était élevée contre un budget primitif aux effets destructeurs. Nous ne « référons pas le match » mais notre point de vue n'a pas bougé et votre obstination à ne pas prendre en compte la récente loi de finances, qui « amoindrit » la charge à supporter par la région, confirme ce que nous avons développé lors de la récente session plénière de décembre.

Vous avez voté un amendement sur la nécessité d'une démarche d'évaluation des impacts budgétaires de ce budget régionale imposé sans débat.

Dont acte mais cet amendement aurait gagné en crédibilité si la majorité s'engageait à revenir sur les coupes budgétaires aux effets ravageurs contenus dans ce BP.

Ce n'est pas le cas, ce que nous déplorons une fois encore.

Aussi, nous craignons, que le vœu exprimé par le CESER, dont nous partageons les grandes lignes, ne soit qu'un vœu pieux et ne change rien au bout du compte.

Cela dit, nous voterons ce vœu.

APF France handicap

A l'avant-veille du 15e anniversaire de la ratification de la convention internationale de personnes handicapées, je voudrais souligner l'absence d'évaluations des 50 recommandations de celle-ci dont je vous invite à lire la version simplifiée très explicite sur le déficit des politiques publiques de notre pays, applicable dans toutes les régions françaises.

Le bilan du dernier Comité National Interministériel du Handicap du 6 mars dernier est sévère et désespérant malgré quelques progrès.

APF France handicap sera attentif aux évaluations qui seront mises en œuvre pour la citoyenneté pleine et entière de personnes en situation de handicap.

Rendre la société inclusive est une obligation et non pas une vague vue de l'esprit, elle doit s'adapter à la diversité des personnes qui la compose.

Merci pour ce vœu indispensable.

U2P

La position de l'U2P concernant ce vœu est simple.

Il est légitime que le CESER puisse travailler à la démarche d'évaluation des impacts pour le territoire des choix budgétaires qui ont été réalisés par la Région. La Région, elle-même, et l'U2P salue cette initiative, a souhaité évaluer précisément « l'impact des suppressions des subventions de fonctionnement à tous les acteurs et structures concernés ». Le CESER, depuis sa création et, comme décidé par le législateur, donne son avis sur les orientations budgétaires prises par la Région. Dans ce contexte, il apparaît donc tout naturel que notre instance puisse être associée à cette démarche d'évaluation.

Par ailleurs, le conseil régional a justifié les choix budgétaires opérés en fixant un certain nombre d'objectifs parmi lesquels : la réduction de la dette, le soutien à l'investissement, la stabilité fiscale et avec une philosophie générale qui est celle de concentrer ses efforts sur le cœur de son champ de compétences. Comme les objectifs budgétaires affichés par la région sont clairs, il est dans la suite logique des choses que nous puissions contribuer à l'évaluation tout aussi clairement et analyser très précisément les effets des mesures adoptées.

En outre, nous attirons votre attention sur un élément qui est crucial à nos yeux. Il est primordial que cette mission d'évaluation soit la plus exhaustive possible et qu'elle concerne l'ensemble des acteurs sociaux-économiques puisqu'ils sont tous impactés. Puisque le conseil régional a exprimé le souhait de se recentrer sur son domaine de compétence, il nous faut mesurer les effets des décisions budgétaires sur le développement économique de notre territoire, qui lui, est une mission première de cette instance. Ne laissons aucun acteur sur le bord de la route puisqu'un budget régional, par nature, impacte directement et indirectement aussi bien les acteurs publics que privés.

Enfin, ce vœu vise au devoir de transparence dont nous sommes garants aussi bien pour les acteurs concernés que pour nos concitoyens.

L'U2P votera ce vœu.

CFDT

En décembre, suite aux fortes restrictions budgétaires prévues, le CESER a adopté un avis regrettant le choix de non-report de la Région du vote du budget en mars 2025.

Nous y sommes et nous avons eu collectivement raison car l'effort demandé à la région par l'Etat est moindre de 10,8 M€ ce qui change la donne.

Dans une démarche rationnelle, nous aurions pu espérer que nous soyons actuellement en train d'examiner une décision modificative profitant de cette marge de manœuvre pour atténuer certaines mesures et moins impacter les associations, les organismes et donc les ligériens.

Il n'en est rien car la communication politique a pris le pas sur la rationalité. La CFDT ne peut que le dénoncer.

Nous ne référons pas ici la liste de tous les secteurs impactés, tout le monde la connaît. Nous n'en mesurons pas encore complètement les conséquences d'autant qu'elles ont ouvert la voie à des restrictions d'autres collectivités. Par nos remontées de terrains, nous savons toutefois qu'elles sont lourdes sur les jeunes, les femmes, les publics les plus fragiles, la culture, le sport, et plus globalement sur l'emploi.

Mais nous sommes maintenant contraints d'examiner cette nouvelle situation et la CFDT se retrouve pleinement dans le vœu du CESER qui, s'appuyant sur un amendement voté par le conseil régional, se propose de prendre sa part dans cet examen.

Sans retrancher un mot de nos précédentes déclarations, il nous fait maintenant faire du mieux possible pour que ces mesures regrettables ne plombent pas trop la région.

De plus, le repli artificiel sur certaines compétences est une voie qu'il faut fuir.

Tout au contraire, les démarches de constructions partenariales doivent être poursuivies. Elles constituent l'ADN de notre région.

UDES

Au nom de l'UDES, je souhaite d'abord saluer l'initiative de ce vœu porté par le bureau du CESER. Il est à la fois pertinent et nécessaire dans un contexte marqué par des tensions budgétaires fortes et des attentes sociétales croissantes.

Les décisions budgétaires n'ont pas seulement un effet financier ou comptable. Elles redessinent nos équilibres territoriaux, nos dynamiques sociales et nos capacités à accompagner les transitions en cours – qu'elles soient écologiques, économiques ou sociétales.

L'Économie Sociale et Solidaire, que je représente ici, est directement concernée par ces enjeux. Nos structures – qu'elles soient coopératives, associatives ou mutualistes – sont souvent des acteurs de première ligne. Nous sommes présents dans les domaines de la solidarité, de l'insertion, de la santé, de la culture, du sport et de la transition écologique. Autant de secteurs qui, on le sait, peuvent être particulièrement exposés aux effets de rationalisation budgétaire.

C'est pourquoi ce vœu nous paraît indispensable : nous devons aller au-delà d'une logique de pilotage financier pour prendre la pleine mesure des impacts sur le tissu socio-économique régional. Je veux ici insister sur trois dimensions qui, selon nous, doivent être prises en compte dans cette évaluation.

D'abord, l'impact sur l'emploi et sur les dynamiques d'insertion. Nombre d'organisations de l'ESS sont créatrices d'emplois ancrés localement, souvent accessibles à des personnes éloignées de l'emploi. Fragiliser ces structures, c'est aussi fragiliser cette capacité d'inclusion et de développement de l'emploi non délocalisable.

Ensuite, l'effet sur la cohésion sociale. Derrière chaque euro investi dans l'ESS ou dans les services à la population, il y a des parcours de vie accompagnés, des initiatives citoyennes soutenues et des solidarités territoriales consolidées. Ce sont souvent les publics les plus vulnérables – jeunes précaires, personnes âgées, habitants des zones rurales – qui sont les premiers impactés lorsque les moyens diminuent.

Enfin, la résilience des territoires. L'ESS est souvent un levier essentiel de résilience face aux chocs économiques ou environnementaux. Elle permet de maintenir des services essentiels, de soutenir les transitions énergétiques et écologiques, et de renforcer les dynamiques de coopération locale.

L'UDES souhaite donc que cette démarche d'évaluation intègre pleinement ces indicateurs qualitatifs et territoriaux, et qu'elle s'appuie sur une concertation renforcée avec les réseaux concernés. Nous sommes disponibles pour participer à la co-construction de cette méthodologie.

Ce vœu peut également être l'occasion de mieux anticiper l'évolution des politiques publiques et de préserver ce qui fait la richesse de notre région : une capacité à conjuguer performance économique et justice sociale.

En conclusion, l'UDES soutient ce vœu et le votera.

Nous serons attentifs à la manière dont ce travail d'évaluation se traduira dans la préparation des prochains budgets régionaux.

Je vous remercie.

CCIR

La CCI des Pays de la Loire salue la volonté de la Région d'évaluer les impacts des mesures budgétaires adoptées pour 2025. La CCIR rappelle que le besoin de mesures d'impacts est aussi valable pour toutes les structures de soutien économique ;

Cette démarche est essentielle pour garantir une gestion efficace et responsable des finances publiques, tout en préservant la dynamique économique et sociale du territoire.

Toutefois, plusieurs éléments méritent d'être précisés :

D'abord, la méthodologie d'évaluation. Il est crucial que les indicateurs retenus permettent d'analyser avec justesse les effets concrets des réductions budgétaires, notamment sur l'emploi, la structuration des filières et la vitalité économique des secteurs concernés comme l'appliquent les CCI sur tous leurs programmes ;

Ensuite, la nécessité d'une concertation élargie. Les acteurs économiques doivent être pleinement intégrés car les décisions budgétaires ont des répercussions directes sur les entreprises, .

Par ailleurs, l'anticipation des ajustements futurs est indispensable. Cette évaluation ne doit pas être un simple exercice comptable, mais bien un outil d'aide à la décision pour ajuster les orientations budgétaires 2026 et éviter des effets secondaires non maîtrisés.

Au regard de ces éléments, la CCI votera cet avis, et remercie vivement Damien, Maxence et le groupe d'appui pour la qualité des débats

CFE-CGC

Oui le CESER est utile et Oui il doit être un acteur majeur sur les territoires. C'est l'affirmation que nous portons à la CFE CGC.

Le dialogue social, à travers les organisations syndicales, et les corps intermédiaires ne doivent plus être stigmatisés et discrédités. Il faut donner du sens à ce que nous disons, à ce que nous faisons.

En ce début d'année 2025, la France traverse une période marquée par des défis économiques, sociaux et environnementaux significatifs. Les mesures de consolidation budgétaire et le climat d'incertitude qui règne pèsent sur la consommation et l'investissement. La scène politique nationale est agitée et le contexte international est également inquiétant.

Il y a deux jours, dimanche 16 mars, François Bayrou est venu fermer la porte d'un retour de l'âge de départ à la retraite à 62 ans en pleine période de conclave sur cette réforme de 2023. La CFE CGC continue de

penser qu'il y a d'autres pistes et notamment le travail des seniors. En tous les cas, il ne faut pas couper court au dialogue social.

Ce même dimanche, lors d'une émission télévisée à heure de grande écoute, il était question de la remise en cause de l'intérêt des CESER dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de contraintes économiques.

Plus que jamais, la CFE-CGC souhaite rappeler la mission du CESER et le rôle de ses conseillers, représentant la société civile. Ces derniers au plus près des territoires prennent le pouls et la température de la population ligérienne en plein questionnement et en perte de confiance.

C'est grâce à cet ancrage territorial que le CESER des Pays de la Loire, à titre d'exemple, porte des études comme celle sur l'arbre en 2023 ou encore celle en cours sur la culture dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Parce que nous allons sur le terrain et au plus près de citoyens, nos propositions sont objectives et pertinentes.

Plus que jamais, il est nécessaire d'évaluer les politiques publiques quelles qu'elles soient, et d'y associer les acteurs de terrain et leurs représentants. Le CESER doit s'inscrire dans ces évaluations quant aux impacts et conséquences des politiques publiques décidées par l'exécutif régional.

La CFE-CGC votera le vœu relatif à la démarche d'évaluation des impacts des mesures budgétaires 2025.